



NO 239

Le 15 octobre 1990

## LE CANADA APPLAUDIT À L'ABROGATION

### DU SEPARATE AMENITIES ACT EN AFRIQUE DU SUD

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a applaudi aujourd'hui à l'abrogation du *Separate Amenities Act* en Afrique du Sud, initiative qu'il a qualifiée d'important pas en avant et de preuve concrète de l'intention du gouvernement sud-africain d'abolir l'apartheid.

Depuis 37 ans, le *Separate Amenities Act* empêchait les Sud-africains de races différentes de partager les installations publiques telles que les plages, les bibliothèques et les piscines. En plus d'imposer la ségrégation raciale aux services communautaires, cette loi précisait que les installations mises à la disposition de la majorité non blanche pouvaient être de qualité inférieure à celles réservées aux Blancs.

M. Clark a rendu hommage aux milliers de Sud-africains qui ont combattu le *Separate Amenities Act*, violation flagrante des droits fondamentaux de la personne. Des années 60, marquées par les campagnes de désobéissance, à aujourd'hui, beaucoup sont allés en prison, et certains ont même perdu la vie, pour avoir manifesté leur opposition à cette loi pernicieuse.

Par ailleurs, M. Clark a pressé le gouvernement sud-africain de veiller à ce que cette importante réforme ne soit pas minée au niveau local par des restrictions imposées par les municipalités ni par des mesures d'intimidation. Le gouvernement sud-africain devrait montrer qu'il compte vraiment démanteler l'apartheid en mettant tout en oeuvre pour que tous les Sud-africains aient pleinement accès, en vertu d'un droit fondamental, aux installations publiques de tout le pays.

.../2